

# 5 Interventions sur les menuiseries

## Les menuiseries font partie de votre façade et sont protégées en SPR

Les menuiseries anciennes, étant de plus en plus rares, doivent être maintenues et restaurées, avec leurs petits bois et leur quincaillerie (espagnolettes, crémones, gonds, poignées, etc.). Dans le cas où il existe des vitrages anciens, ces derniers doivent être conservés et restaurés, ou remplacés par du simple vitrage performant thermiquement le cas échéant. Les vitrages fumés, teintés ou réfléchissants sont interdits.

Si les fenêtres doivent être refaites, elles seront en bois (les techniques du métal sont uniquement autorisées sur les bâtiments modernes dont les menuiseries présentes à l'origine de la construction n'étaient pas en bois) et suivant leur dessin d'origine (matériaux, proportions, profils et motifs ornementaux des traverses d'impostes, jets d'eau et petits bois). Les documents d'archives peuvent permettre de retrouver la composition d'origine.

Les menuiseries en bois seront peintes.

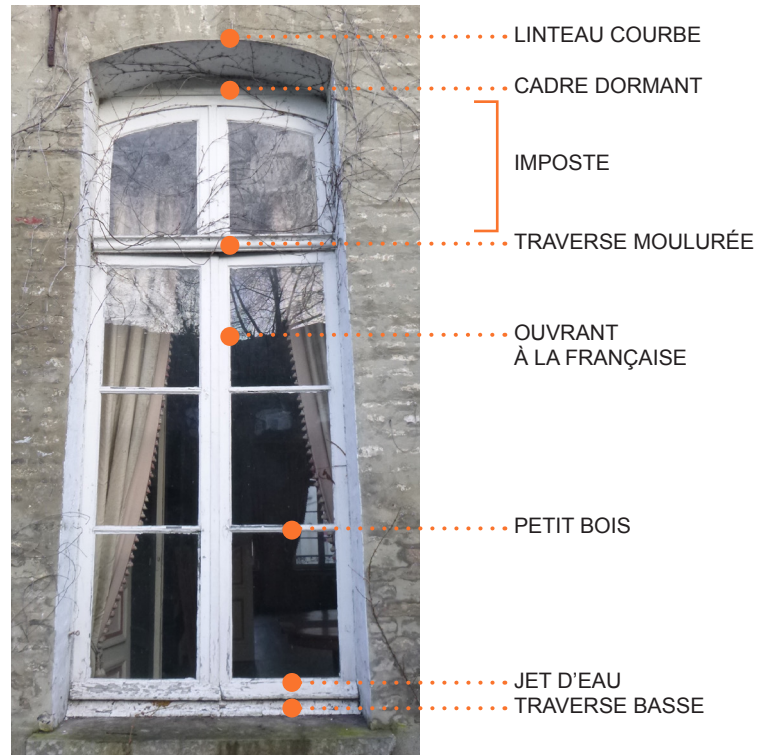
**Le blanc et les couleurs criardes sont interdits.**

**L'étude stratigraphique** peut vous aider à retrouver les différentes couleurs qui ont été portées par la menuiseries pour un choix plus averti lors de la demande d'autorisation.

**Le PVC est strictement interdit en SPR.**

Les menuiseries doivent être posées dans les feuillures existantes directement au contact du tableau de la baie. Il n'est pas possible d'ajouter une double fenêtre à l'extérieur de l'existante car cela supprime l'effet de creux des baies de la façade. En cas de linteau courbe, le cadre dormant doit suivre la courbe.

**Les garde-corps** doivent être maintenus et restaurés. Les barres d'appui tubulaires et fabrications modernes non conformes au style de l'immeuble sont interdites.



**Pensez à consulter le Règlement du PSMV et faire une demande d'autorisation d'urbanisme**

Pour toute question :

Mairie de Saint-Omer

16 Rue Saint-Sépulcre à Saint-Omer

| 03 21 98 40 88 | <https://www.ville-saint-omer.fr/>



# 5 Interventions sur les menuiseries

## 1. ON ENTRETIENT

### «Mieux vaut prévenir que guérir»

- L'entretien régulier assure la pérennité des menuiseries ;
- Les menuiseries doivent être repeintes régulièrement afin de les protéger. La mise en peinture s'effectue après ponçage et décapage des parties altérées ;
- Les étanchéités périphériques sont vérifiées annuellement et reprises si besoin ;
- La quincaillerie (gonds, crémones, ...) est graissée annuellement.

## 2. ON RESTAURE

### «Faites appel à un menuisier»

- Des travaux moins coûteux qu'une menuiserie neuve ;
- Les menuiseries anciennes se restaurent, le remplacement n'est pas automatique. Les parties les plus abimées peuvent tout à fait être remplacées (greffes de bois poncuelles) et les menuiseries mal ajustées, re-réglées (remise en jeu) ;
- Des interventions simples pour l'amélioration de la performance thermique et acoustique des menuiseries anciennes existent : joints dans les feuillures, simple vitrage performant, ...

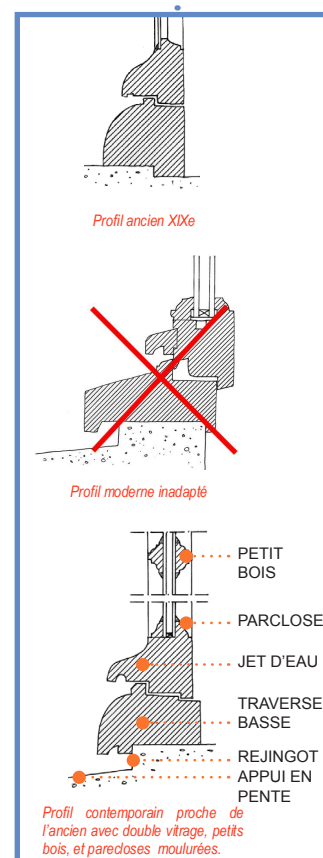
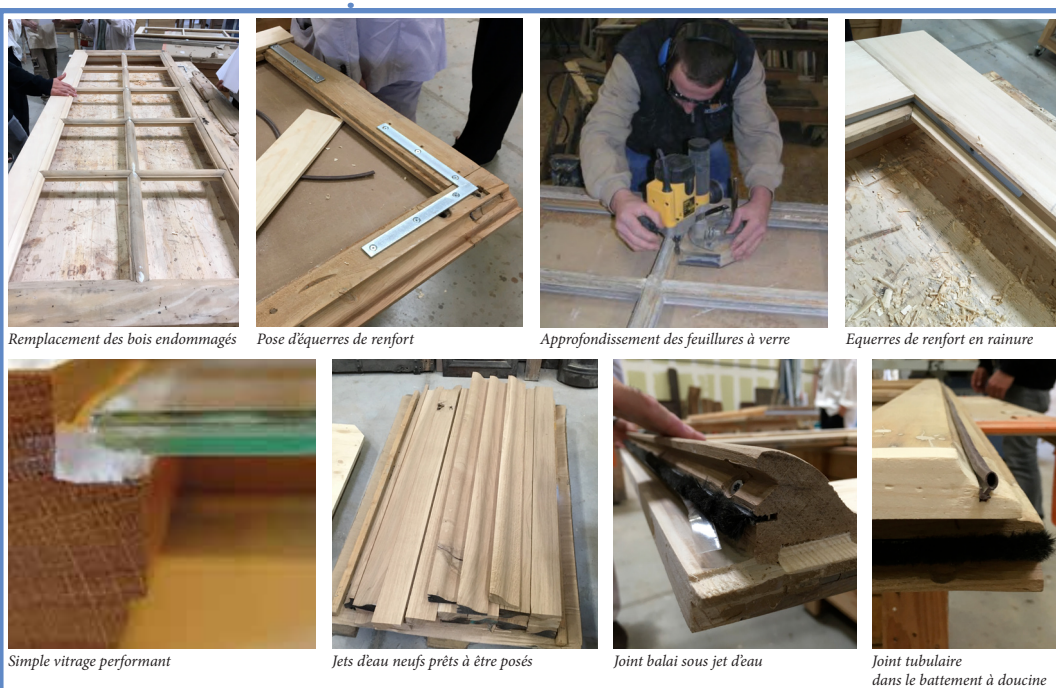
## 3. ON REMPLACE À L'IDENTIQUE

### «En dernier recours

### et dans le respect des menuiseries d'origine»

- Dans l'ancien, le sur-mesure est la norme. La menuiserie occupe la totalité de la baie et en épouse la forme (linteau droit ou cintré par exemple) ;
- Le type de pose (en feuillure, en tunnel, en applique) dépend de la typologie de l'immeuble. Elle peut se définir à partir de photos prises de l'intérieur ou lors d'une visite sur place avec relevés dessinés ;
- La division des vitrages est établie conformément au dessin d'origine. La division se fait par la mise en place de petits bois, assemblés sur les montants en coupe d'onglet. Les petits bois peuvent être structurants (traversants), ou rapportés avec la mise en place d'un intercalaire noir à l'intérieur du double vitrage ;
- Les profils menuisés (dimensions, mouluration) des montants et traverses d'impostes respectent ceux des menuiseries d'origine ;
- Les ferrures de qualité (crémones, espagnolettes...) sont réemployées sur les nouvelles menuiseries.

### RÉEMPLOI DES QUINCAILLERIES (DANS TOUS LES CAS)





# 5 Interventions sur les menuiseries

## AMÉLIORATION DES PERFORMANCES THERMIQUES ET ACOUSTIQUES

### CONSERVATION-RESTAURATION



THERMIQUE +  
PATRIMOINE +++

> **DES ARTISANS QUALIFIÉS**

**A faire en priorité** : conserver l'existant, le réparer pour conserver au maximum l'authenticité des ouvrages. Il est possible d'améliorer les performances thermique et acoustique d'une menuiserie ancienne, grâce aux **artisans qualifiés**.

*Aides de la Fondation du Patrimoine possibles.*

### AJOUT D'UN SUR-VITRAGE



THERMIQUE +  
PATRIMOINE ++

**PETITE INTERVENTION**

**Petite intervention** (peu coûteuse) qui peut permettre d'améliorer un peu la performance thermique et acoustique tout en conservant la menuiserie existante. Cela nécessite toutefois que les menuiseries soient en relativement bon état.

### AJOUT D'UN SUR-CHÂSSIS



THERMIQUE ++  
PATRIMOINE ++

**À CERTAINES CONDITIONS**

**Placé à l'intérieur**, il permet de conserver la menuiserie ancienne à l'extérieur, **sous certaines conditions** toutefois : place disponible dans le tableau, absence de décors intérieurs, ...

*Pas d'aide de la Fondation du Patrimoine.*

### REEMPLACEMENT À NEUF



THERMIQUE +++  
PATRIMOINE --

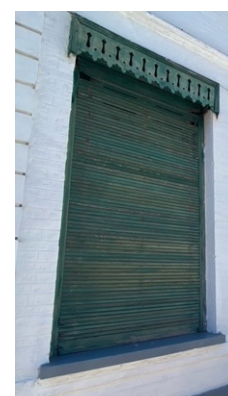
**TRÈS COMPLIQUÉ ...**

Les menuiseries neuves doivent répondre aux exigences et normes techniques actuelles, **rarement compatibles** avec les profils anciens recherchés. Cela nécessite **des savoir-faire et donc des professionnels très qualifiés** (donc plus coûteux).

## Les volets

Les volets anciens existants doivent être maintenus et restaurés (à deux battants, à barre sans écharpe, pliants ou persiennés) avec leurs éléments de serrurerie et de quincaillerie. **Les volets roulants en PVC sont strictement interdits.**

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits, **sauf ceux d'origine (cas des volets roulants en bois)** qui doivent être restaurés et peints, tout comme les lambrequins les dissimulant. Les coffres de volets roulants doivent se situer à l'intérieur du bâtiment, derrière le linteau, sauf en présence de décors intérieurs (afin de ne pas les endommager).



Volet roulant PVC, coffre extérieur

Volet et lambrequin en bois

Volet roulant PVC

Lambrequin métallique, volet bois

Volet et lambrequin en bois

Volet et lambrequin en bois

# 5 Interventions sur les menuiseries

## Les portes anciennes

Les portes anciennes en bois doivent être conservées et restaurées avec l'ensemble de leurs éléments, quincaillerie, détails et accessoires (impostes vitrées, grilles ornementale, quincaillerie, heurtoir, poignée, sonnette, boîte à lettres intégrée, chasse-roue, pentures, gonds,...).

Les portes en bois seront peintes.

**Le blanc et les couleurs criardes sont interdits.**

L'étude stratigraphique peut vous aider à retrouver les différentes couleurs qui ont été portées par la menuiseries pour un choix plus averti lors de la demande d'autorisation.

Les ouvrants partiellement vitrés peuvent être acceptés si la partie vitrée fait l'objet d'une protection ouvragée en fer ou en fonte en harmonie avec l'architecture du bâtiment.

**Le PVC et l'aluminium sont interdits.**

L'utilisation de menuiseries industrielles avec une réadaptation de l'ouverture maçonnée est interdite.

**La pose de volets roulants en PVC devant la porte est interdite.**

Si l'adaptation des systèmes de fermeture de sécurité et l'application de règles de performances thermiques ne peuvent être mises en œuvre, une seconde porte peut être posée à l'intérieur de l'immeuble pour former un sas. Si cette disposition s'avère techniquement impossible ou en raison de la présence de décors intérieurs protégés, la porte peut être remplacée par un modèle reprenant l'aspect et la finition à l'identique de l'existante.



Les anciennes portes cochères, sur rue comme sur jardin, seront conservées et restaurées avec leurs éléments de serrurerie et de quincaillerie. La motorisation des portes cochères et des portails doit être rendue invisible.



**Pensez à consulter le Règlement du PSMV et faire une demande d'autorisation d'urbanisme**

Pour toute question :  
Mairie de Saint-Omer  
16 Rue Saint-Sépulcre à Saint-Omer  
| 03 21 98 40 88 | <https://www.ville-saint-omer.fr/>

### 1. ON ENTRETIENT

“Mieux vaut prévenir que guérir»

- L'amélioration de l'étanchéité empêche l'eau de pénétrer et de dégrader le bois ;
- La durabilité du bois est améliorée en décapant les menuiseries avant de les repeindre.

### 2 - ON RESTAURE

“Faites appel à un menuisier”

- Une remise en jeu et un remplacement régulier des pièces dégradées permettent de conserver la porte.

### 3 - ON REMPLACE À L'IDENTIQUE

“En dernier recours ”

- La nouvelle menuiserie se situe dans la feuillure de l'ancienne porte ;
- Lorsque la porte d'origine a disparu, la nouvelle porte s'inspire de celles des façades de même type ;
- les ferrures et quincailleries sont réemployées.

### 4 - ON ADAPTE LES ÉLÉMENTS DE MODERNITÉ de la façon la plus invisible possible.

- Les boîtes à lettres sont placées à l'intérieur ;
- Les seuils sont réalisés en pierre dure ou dans certains cas en béton lissé (carrelage interdit).